Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 056-215600479-20260223-DEL2612-DE

COMMUNE DE CREDIN

N° réf : DEL2612

OBJET :

Convention de partenariat réseau des médiathèques « le point-virgule »

Nombres de membres en exercice : 17

Présents : 12

Absents : 5

Vote
Votants : 13
Pour : 13
Contre : 0
Abstention :0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le 23 février à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ces séances, sous la présidence de Monsieur Daniel AUDO, Maire.

PRESENTS : AUDO D, JEHANNO M.T, LE LAYO B, LE BOUCHER N, BOUDARD A, LBLAYO A, LE BOULH C, DENECE N, GUERRIER C, DECORTE A, BOUVON F, JEGONDAY J.

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR : AUDO E (pouvoir à Nicole LE BOUCHER)

ABSENTS EXCUSES SANS POUVOIR :E PIOUFLE Y,PICHARD S, QUIGNON E,LE FLOC R

Secrétaire de la séance : Julie JEGONDAY

Date de la convocation : 14 février 2026

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du 13 décembre 2021 par laquelle le conseil municipal décidait de l'adhésion au réseau des médiathèques « le point-virgule » créé avec les communes de Bréhan, Crédin, Gueltas, Pleugriffet, Radenac, Réguiny, Rohan et Saint-Gérand-Croixanvec.

Ce réseau a permis de mutualiser les fonds de chaque bibliothèque, apportant ainsi un choix plus vaste aux usagers.

Afin de préciser les axes de partenariat à mettre en œuvre et à développer entre les médiathèques du réseau, une nouvelle convention est proposée à l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la convention de partenariat du réseau des médiathèques « Le Point-Virgule », telle qu'annexée à la présente délibération.

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat au nom de la commune, ainsi que tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

- Dit que les crédits nécessaires à la participation financière de la commune au réseau « Le Point-Virgule » (frais de SIGB, animations, etc.) sont inscrits au budget communal, conformément aux engagements pris dans la convention.

MAIRIE DE CREDIN 56 Morbihan

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,